



**Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-651
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 2015-559**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 6 avril 2023 le Règlement numéro 2023-651 règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2015-559.

Un certificat de conformité a été émis le 21 avril 2023 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2022-651 au bureau administratif de la municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 3^e jour de mai 2023.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe